



« Chacun des membres du personnel a le droit de participer à l'une [des] réunions [d'information proposées chaque mois par les organisations syndicales] » Le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 l'affirme, et l'heure mensuelle d'information tenue le 19 Février dernier par FO-Dgfip à Morne Carruel valait le détour.

## Morne Carruel le 19/02/2018 15h00

Plus gros site de la DGFIP en Guadeloupe, Morne Carruel regroupe des agents du Trésor et des Impôts. Du coup des différences d'appréciation ont pu s'exprimer pendant cette HMI – qui en ont rarement l'occasion.

L'encombrement de l'accueil du public était tel ce jour-là, qu'il a fallu en retarder la fermeture d'une demi-heure. L'ouverture de l'HMI s'en est trouvée retardée d'autant.

Cet incident tombait à pic pour illustrer le propos, d'une actualité brûlante. L'aménagement du temps de travail, et l'organisation des plages horaires variables sont actuellement remis en question par notre direction.

- Sur 3 demi-journées actuellement, la direction propose que seul le Mardi après-midi conserve le statut de plage horaire variable. Les sites fermentaient les Mercredi & Vendredi après-midi.
- Les agents des trésoreries sont contre ce projet. C'est le sens des contre-propositions fournies par FO-DGFIP : le statut-quo, voir un élargissement des plages horaires variables à tous les après-midi.
- Pour nombre d'agents des Impôts, la proposition de la direction correspond à ce qu'ils vivent déjà, et la fermeture des services 2 après-midi par semaine est un précieux acquis.

## Dialogue de sourds?

Les uns tiennent la fermeture pour une garantie de ne pas voir leur durée de travail « dérapier » en vertu des besoins de service. Les autres voient les plages horaires variables comme une garantie de leur liberté d'organisation. Les uns sont des Impôts, les autres du Trésor. Ces différences tiennent-elles à différents degrés de contraintes vis à vis de l'utilisateur ?

Ils se rejoignent pourtant sur un constat : depuis des décennies, les desseins de la hiérarchie vont rarement dans le sens de l'intérêt des agents, du service ou de l'utilisateur. Connaître ces desseins, c'est connaître la stratégie à tenir contre eux.

Une seule certitude en la matière : l'érosion continue du nombre de postes de travail continuera à accroître la pression chronologique.

Une troisième voie a été évoquée ; il est aussi possible de ne pas pointer du tout. Le pointage est une facilité choisie par les agents il y a quelques années. Vécue alors comme un progrès, elle n'est nullement gravée dans le marbre.

## La main dans la poiteuse

Le temps de présence devant le poste de travail fonde le salaire – c'est vrai pour le marché du travail, MAIS pas dans la fonction publique. Notre statut – conquête très récente (loi 462291 du 19/10/1946) – nous confère une rémunération en fonction du grade – qui mesure une qualification. Une qualification, pas un temps de travail !

## Les enjeux

L'intérêt du statut de la fonction publique d'État – tel que nous le vivons – est une conquête, dont on mesure bien, aujourd'hui, l'utilité. Elle tend à renforcer notre indépendance face aux pressions politiques. Elle sert la défense de l'intérêt général face à des « impératifs » aléatoires ( attirer les investisseurs, par exemple).

Le pouvoir développe des stratégies contre cette « citadelle ». On peut les repérer : salaire au mérite, objectifs chiffrés, entretien individuel, pointage devant le poste de travail...